



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

SPRISR/UPRNT
Affaire suivie par : Grégory Gonzalez
04 68 10 31 85
gregory.gonzalez@aude.gouv.fr
Ref. : 22954

Carcassonne, le **14 DEC. 2022**

Monsieur le Maire,

L'étude hydraulique menée dans le cadre de la révision du plan de prévention du risque inondation (PPRi) sur la commune de Villemoustaussou, vous a été présentée le 18 novembre 2022.

Aujourd'hui nous disposons d'une cartographie de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau mise à jour et sur le phénomène de ruissellement.

Conformément à l'article L.132-2 du Code de l'urbanisme, par le présent courrier, je porte à votre connaissance cette cartographie à laquelle sont jointes les prescriptions relatives au niveau d'aléa considéré.

En attendant l'approbation de la révision du PPRi, je vous demande de prendre en compte cette évolution de la connaissance du risque inondation lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme au titre de l'article R111-2 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,


Thierry BONNIER

Monsieur Bruno Giacomet
Maire de Villemoustaussou
55 boulevard de la République
11 620 VILLEMUSTAUSOU